

18 MAI 2022

Arrêté n° 2022 -17 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2022

CDG 10

Le Maire de PINEY,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 3 décembre 2020 après avis du Comité Technique du 28 janvier 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe l'agent dont le nom suit :

Madame Anne GAYET

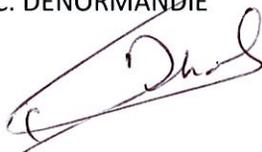
Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi 84-53 susvisée.

Fait à Piney, le 26 avril 2022

Le Maire,

C. DENORMANDIE



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.
- Notifié à l'intéressé(e), le 27 AVR. 2022
- Visa de l'intéressé (e),

